

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – ORGANISATION.....	2
ARTICLE 2 – PRESENTATION ET DEROULEMENT DES EPREUVES.....	2
Parcours du dimanche 26 mai au Grand Parc de Miribel Jonage	3
Le format audioguidé	3
Le format connecté.....	4
ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS.....	4
ARTICLE 4 – LES TARIFS D’INSCRIPTION	5
ARTICLE 5 – LES JUSTIFICATIFS	5
La réduction élèves / étudiants	5
ARTICLE 6 – LE RETRAIT DES DOSSARDS ET TEE-SHIRTS	6
ARTICLE 7 – LES PARCOURS	6
ARTICLE 9 – L’ASSISTANCE MEDICALE.....	6
ARTICLE 10 – RAVITAILLEMENTS	7
ARTICLE 11 – COMPORTEMENT DES PARTICIPANTES	7
ARTICLE 12 – DONNEES D’ACTIVITE	8
ARTICLE 13 – ASSURANCES.....	8
ARTICLE 14 – DROIT A L’IMAGE	8
ARTICLE 15 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES.....	8
ARTICLE 16 – CAS DE FORCE MAJEURE	9
ARTICLE 17 – MODIFICATION ET ANNULATION D’INSCRIPTION	9
ARTICLE 18 – RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS	9
ARTICLE 19 – ACCEPTATION DU REGLEMENT.....	9
ANNEXE	10
Charte pour la protection du Grand Parc de Miribel Jonage.....	10

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Courir POUR ELLES est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général engagée dans la lutte contre les cancers féminins.

Elle a **deux missions** :

- **PREVENIR** les cancers par la promotion de l'Activité Physique,
- **SOUTENIR** les femmes en soin par le financement d'Activité Physique Adaptée (APA).

Le leitmotiv : « **Toute l'année, je bouge pour ma santé !** »

Son siège est situé 64 rue du Dauphiné – 69003 LYON.

Courir POUR ELLES organise en 2024 la **15^{ème} édition** de son événement éponyme, sportif, caritatif et solidaire, qui aura lieu le **dimanche 26 Mai 2024** au grand parc de Miribel Jonage, à Vaulx-en-Velin.

En 2023, 68 % des sommes collectées par l'association ont été dédiées à ses deux missions.

Courir POUR ELLES a obtenu en mai 2019 le label du CNOSEF « Développement durable, le sport s'engage ». Le présent règlement est **annexé d'une charte** rassemblant un certain nombre de bonnes pratiques à adopter dans une démarche de Développement Durable.

ARTICLE 2 – PRESENTATION ET DEROULEMENT DES EPREUVES

Courir POUR ELLES 2024 est **un événement hybride** qui propose 3 formats de participation :

1. Un format **traditionnel, en présentiel au Grand Parc de Miribel Jonage, le dimanche 26 mai 2024**. Ce format propose 6 parcours : une course de 10 km, une course de 5 km, une course de 2,5km, une marche de 10 km, une marche de 5 km et une de 2,5km. Cette journée est exclusivement réservée aux épreuves féminines. Seules les femmes participent ce jour-là. Une exception est faite pour la course/marche de 2,5km, aussi appelée « la Boucle du Cœur », dont l'accès est autorisé à tous les enfants de moins de 12 ans, filles comme garçons.
2. Un **format audioguidé, mixte et ouvert à tous, au Grand Parc de Miribel-Jonage, du 1er au 25 mai 2024** avec 4 propositions de parcours audioguidés : 5 km marche ou course et 10 km marche ou course. Le parcours choisi peut être réalisé le jour et à l'heure de son choix. Les parcours sont mixtes et ouverts aux personnes de plus de 10 ans sur les parcours Course, et à tous sur les parcours Marche.
3. Un **format connecté, mixte et ouvert à tous, partout en France, du 1er au 25 mai 2024** : 4 propositions de parcours connectés : 5 km marche ou course et 10 km marche ou course. Le parcours choisi peut être réalisé le jour et à l'heure de son choix. Les parcours sont mixtes et ouverts aux personnes de plus de 10 ans sur les parcours Course, et à tous sur les parcours Marche.

Evoluant dans un parc métropolitain, et cohabitant avec les personnes exploitant à l'année, les installations, les parcours et distances sont donnés à titre indicatif, sous réserve de modifications.

REGLEMENT COURIR POUR ELLES 2024

Parcours du dimanche 26 mai au Grand Parc de Miribel Jonage

Les 6 parcours du format traditionnel seront accessibles le **dimanche 26 mai 2024 au Grand Parc de Miribel Jonage**, Chemin de la Bletta, 69120, Vaulx-en-Velin.

Ce format est réservé aux femmes sauf exception pour la Boucle du Cœur dont l'accès est ouvert aux garçons de moins de 12 ans. Ce format propose aux personnes participantes 6 épreuves sportives :

- Une **course pédestre de 10 km**
 - Épreuve ouverte exclusivement aux femmes, licenciées ou non licenciées
 - Toutes les femmes nées en 2008 ou avant
- Une **course pédestre de 5 km**
 - Ouverte à toutes les femmes, licenciées ou non licenciées
- Une **course pédestre de 2,5 km (Boucle du Cœur)**
 - **Aménagé pour les personnes en situation de handicap**
 - Ouverte à toutes les femmes, licenciées ou non licenciées
 - Accès autorisé à tous les enfants de moins de 12 ans, filles comme garçons
- Une **marche de 10 km**
 - Ouverte à toutes les femmes
- Une **marche de 5 km**
 - Ouverte à toutes les femmes
- Une **marche pédestre de 2,5 km (Boucle du Cœur)**
 - Ouverte à toutes les femmes, licenciées ou non licenciées
 - Accès autorisé à tous les enfants de moins de 12 ans, filles comme garçons

Les participantes pourront faire leur marche ou course sur un parcours guidé grâce à la signalisation dans le parc et la présence de signaleurs. Les départs se feront par vagues, sur plusieurs temps en fonction du format de course choisi et du nombre d'inscrites sur chacun de ces formats.

Le recours à un véhicule ou accessoire de type trottinette ou vélo ou de quelque sorte qu'il soit, est susceptible de représenter un danger et, de ce fait, est prohibé.

Tous les participants, quel que soit le parcours choisi, devront porter le tee-shirt rose (d'une édition précédente ou commandé lors de l'inscription), et le dossard fourni dans le pack inscrit.

Le format audioguidé

Ce format est **mixte et ouvert à tous, sans restriction d'âge ou de condition physique**. Il permet de réaliser au choix, **en marchant ou en courant**, l'un des deux parcours définis à cet effet par l'association Courir POUR ELLES au cœur du Grand Parc de Miribel Jonage, Chemin de la Bletta, 69120, Vaulx-en-Velin

- **Un parcours d'une distance de 5 km**
- **Un parcours d'une distance de 10 km.**

Cette **Marche ou Course Audioguidée** peut se faire **individuellement ou en petit groupe** défini par chaque participant conformément aux recommandations sanitaires en vigueur au moment de la réalisation du parcours audioguidé. **Le participant effectue son parcours le jour et à l'heure de son choix**, au cours de la période précisée dans le présent règlement.

L'audioguide devra être téléchargé à partir de **l'application Courir POUR ELLES sur le smartphone de la personne inscrite**. Celle-ci pourra alors réaliser son parcours, munie d'écouteurs, en suivant les indications de l'audioguide qui l'orientera sur l'itinéraire du parcours choisi.

REGLEMENT COURIR POUR ELLES 2024

Le chronométrage et la mesure de la distance parcourue seront issus des données d'activités captées par les outils numériques des participants par le biais de l'application *Courir POUR ELLES*.
Les participants devront être inscrits avant la réalisation de leur parcours audioguidé.
La période de prise en compte des activités sera effective **du Mercredi 1er mai 2024 à 0h00 au samedi 25 mai 2024 à 23h59**.

Le règlement intérieur du Grand Parc de Miribel Jonage et ses horaires peuvent être consultés sur le site <https://www.grand-parc.fr/>.

Le format connecté

Ce format est lui aussi **mixte et ouvert à tous, sans restriction d'âge ou de condition physique**. Il permet de réaliser au choix, **en marchant ou en courant, un parcours libre sur une distance de 5 km ou 10 km et dans le lieu de son choix, partout en France**.

Cette **Marche ou Course Connectée** peut se faire **individuellement ou en petit groupe** défini par chaque participant conformément aux recommandations sanitaires en vigueur au moment de la réalisation du parcours connecté, et à la réglementation du secteur dans lequel vous réaliserez votre parcours.

Chaque participant pourra **écouter durant son parcours, via les écouteurs de son téléphone mobile, un scénario préparé par l'association** (textes et musiques) **et diffusé grâce à l'application *Courir POUR ELLES*** à installer sur son smartphone. **L'itinéraire suivi est libre et il appartient au participant de définir et suivre son parcours**.

Le chronométrage et la mesure de la distance parcourue seront issus des données d'activités captées par les outils numériques des participants par le biais de l'application *Courir POUR ELLES*.
Les participants devront être inscrits avant la réalisation de leur parcours connecté.
La période de prise en compte des activités ira du Mercredi 1^{er} mai 2024 à 0h00 au samedi 25 mai 2024 à 23h59.

Quel que soit le format choisi, tout participant ne pratiquant pas d'activité sportive de façon régulière est encouragé à aller consulter un médecin avant sa participation. Tout participant ayant contracté le Covid-19 dans les 15 jours précédant sa marche ou sa course ou présentant des symptômes est invité à ne pas participer.

ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes sur tous les formats à partir du 1er janvier 2024 à 0h00 et seront closes le **vendredi 24 mai 2024 à 22h**.

Les inscriptions se réalisent exclusivement en ligne. En s'inscrivant, les participants reconnaissent qu'ils/elles disposent des aptitudes physiques nécessaires à la réalisation du ou des parcours choisis. Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition d'être complète (bulletin d'adhésion dûment complété et justificatifs valides le cas échéant). **L'ensemble des justificatifs éventuellement demandés seront à télécharger sur la plateforme d'inscription en ligne**.

Pour pouvoir disposer d'un dossard imprimé avec son prénom (ou le surnom choisi à l'inscription), il est impératif de s'inscrire **avant le 5 mai 2024**. Après cette date, les dossards remis seront vierges. Dans le cas d'inscriptions nécessitant la fourniture de pièces justificatives, cette date est avancée au **30 avril 2024**.

Si vous avez accepté la remise d'un dossard vierge, la date de dépôt des pièces justificatives est repoussée au dimanche **28 avril 2024 pour les formats audioguidés et connectés**, au vendredi **24 mai 2024 à 22h pour les parcours en présentiel du 26 mai 2024**.

REGLEMENT COURIR POUR ELLES 2024

ARTICLE 4 – LES TARIFS D’INSCRIPTION

format PRÉSENTIEL, Parc Mirbel-Jonage le 26 mai 2024	
10 km Course ou Marche	29€
5 km Course ou Marche	24€
2,5km Course ou Marche	15€
Dossard solidaire	29€
format AUDIOGUIDÉ, Parc Mirbel-Jonage, du 1 ^{er} au 25 mai 2024	
10 km Course ou Marche	24€
5 km Course ou Marche	24€
format CONNECTÉ du 1 ^{er} au 25 mai 2024 partout en France	
10 km Course ou Marche	24€
5 km Course ou Marche	24€
Dossard suspendu	24€

Les enfants de moins de 5 ans bénéficient de la gratuité sur l’ensemble des épreuves qui leur sont accessibles (Parcours audioguidés et connectés : Marche 5km, Parcours 26 mai 2024 : Marche et Course 2.5km et Marche 5 km).

Les élèves et étudiants ayant fourni un certificat de scolarité et une pièce d’identité à leur nom et validés bénéficient d’une **réduction de 50% sur le tarif en vigueur le jour de leur inscription**.

ARTICLE 5 – LES JUSTIFICATIFS

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d’inscription n’est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d’accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l’épreuve. Toute personne disposant d’un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L’organisation décline toute responsabilité en cas d’accident face à ce type de situation.

Aucun remboursement ne sera fait pour quelque motif que ce soit.

La réduction élèves / étudiants

Les élèves et étudiants ayant fourni un certificat de scolarité et une pièce d’identité à leur nom et validés bénéficient d’une **réduction de 50% sur le prix de leur inscription**.

Pour bénéficier des 50% de réduction sur le prix de l’inscription dans ce cadre, il faut fournir :

- **une pièce d’identité valide**
- **un certificat de scolarité pour l’année 2023/2024**

au nom de l’inscrit(e) prétendant à la réduction.

REGLEMENT COURIR POUR ELLES 2024

ATTENTION :

- toute pièce justificative non fournie avant le 05/05/2024 pour les personnes inscrites sur l'un des parcours du 26 mai 2024, entraînera la remise d'un dossard vierge.
- toute pièce justificative non fournie avant le 28/04/2023 à 23h59 pour les parcours audioguidés et connectés, et avant le 24/05/2024 à 22h pour les parcours du 26 mai entraînera l'impossibilité d'accéder au dossard et de participer à l'événement, sans possibilité de demander un remboursement, sauf à compléter le règlement initial remis pour atteindre le tarif normal.

ARTICLE 6 – LE RETRAIT DES DOSSARDS ET TEE-SHIRTS

Dans le cadre d'une inscription en groupe, les dossards et tee-shirts sont remis aux participant(e)s groupés via le responsable de groupe. Isabelle CICÉ (isabelle@courirpourelles.com), en lien avec les responsables de groupes, est en charge de l'organisation de ces remises groupées.

Dans le cas du format connecté, tee-shirt et dossard sont envoyés **après règlement des frais d'envoi** sur la e-boutique Courir POUR ELLES.

Pour tous les formats, plusieurs temps de retrait des dossards et tee-shirts seront organisés courant mail : les horaires et lieux des différentes sessions de distribution de dossards seront communiqués aux inscrits via le site Internet de l'événement dans les semaines précédentes.

ARTICLE 7 – LES PARCOURS

En application de l'article 20 du règlement de la C.N.C.H.S., tout accompagnateur à bicyclette ou en roller est interdit. **Seuls les signaleurs à vélo de l'organisation sont autorisés.**

Les poussettes, fauteuils roulants et les chiens guides sont autorisés et partiront en léger décalage pour des raisons de sécurité. Nous signalons toutefois que les parcours ne sont pas adaptés aux fauteuils et poussettes, bien que globalement bétonnés sauf quelques petites portions de terre qui restent accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Nous conseillons donc aux inscrits concernés et participant le 26 mai 2024 de contacter l'organisation pour effectuer un repérage préalable et vérifier qu'ils pourront participer en toute sécurité. Cela est cependant déconseillé en raison de la foule qui peut rendre l'exercice périlleux.

ARTICLE 9 – L'ASSISTANCE MEDICALE

Parcours du 26 mai 2024 – Grand Parc de Miribel Jonage

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours, à l'arrivée et dans tout le « village Courir POUR ELLES » par une association de secourisme agréée.

Toute participante autorise, par l'acceptation du présent règlement, l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et à organiser son hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

Les médecins et secouristes présents ont toute autorité pour mettre hors course une participante si son état de santé ne lui permet pas de continuer l'épreuve en cours.

REGLEMENT COURIR POUR ELLES 2024

Parcours audioguidés et connectés

La participation à un parcours audioguidé s'effectue dans le **respect du règlement du Grand Parc de Miribel Jonage** en vigueur.

Du fait de l'étalement des départs sur un mois, soit du 1er au 25 mai, **aucune assistance médicale ne sera assurée sur ces parcours.**

Pour le format connecté qui peut se réaliser partout en France, **aucune assistance médicale ne sera assurée par l'organisation. Les participants courent en toute autonomie.**

Chaque participant(e) à un parcours audioguidé ou connecté devra avoir pris ses dispositions de façon à réaliser son défi sportif dans des conditions optimales. Il conviendra donc de prendre en compte notamment les conditions climatiques et ses capacités physiques personnelles, et d'adapter son activité en fonction.

L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident de quelque nature que ce soit, survenu lors de la réalisation de Courir POUR ELLES 2024 dans le cadre d'un parcours audioguidé ou connecté.

ARTICLE 10 – RAVITAILLEMENTS

Parcours du 26 mai 2024 – Grand Parc de Miribel Jonage

Sur le parcours de **10 km (Marche ou Course Allure libre)**, **trois postes de ravitaillement** seront mis en place : deux sur le parcours et un à l'arrivée.

Sur le parcours de **5 km (Marche ou Course Allure libre)**, **deux postes de ravitaillement** seront mis en place : un sur le parcours et un à l'arrivée.

Sur le Parcours **2,5 km (Marche ou Course Allure libre)**, **un poste de ravitaillement** sera mis en place à l'arrivée.

Parcours audioguidés et connectés

Les parcours audioguidés et connectés permettant d'étalement les départs du 1er au 25 mai 2024, à toute heure de la journée et en différents endroits, **aucun ravitaillement ne sera organisé, sur aucun des parcours pour ces formats.** Il incombe à chaque participant(e) de prévoir son ravitaillement personnel nécessaire au bon déroulement de son défi sportif.

ARTICLE 11 – COMPORTEMENT DES PARTICIPANTES

A/ Secours et entraide

Les concurrents se doivent secours et entraide. Merci de respecter les secouristes et médecins, ainsi que leurs décisions. Merci également de respecter les bénévoles présents aux départs et arrivées, et le long du parcours, de suivre leurs consignes et rester courtois avec eux.

B/ Respect de l'environnement

L'événement se déroule dans un environnement préservé. Il est donc demandé aux participants de respecter la nature en jetant leurs déchets dans les poubelles mises à disposition au départ, aux points de ravitaillement ou à l'arrivée.

ARTICLE 12 – DONNEES D'ACTIVITE

Sur les formats de parcours audioguidé ou connecté, les participant(e)s enregistreront les données de leurs activités à l'aide de leurs dispositifs numériques personnels. Aucun chronométrage officiel ne sera réalisé dans ce cadre.

La présentation des temps des parcours audioguidés et connectés ne constitue pas un classement officiel et ils sont donnés à titre indicatif en fonction des données compilées par la plateforme prestataire.

Courir POUR ELLES se réserve la possibilité de réaliser des contrôles, en partenariat avec la plateforme prestataire, sur les performances qui pourraient lui apparaître suspectes. Dans ce cas, Courir POUR ELLES se réserve la possibilité de supprimer toute performance suspecte.

ARTICLE 13 – ASSURANCES

Courir POUR ELLES est couverte par une assurance de Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. **Il incombe aux autres participants** de s'assurer personnellement et nous recommandons à toute personne qui n'aurait pas d'assurance personnelle couvrant les dommages corporels de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de sa participation à Courir POUR ELLES 2024, quel que soit le format choisi.

ARTICLE 14 – DROIT A L'IMAGE

L'organisation, les partenaires et les médias sont autorisés à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles apparaissent les participant(e)s sur tous les supports et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

ARTICLE 15 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les données à caractère personnel recueillies par les inscriptions et les résultats de chronométrage sont nécessaires pour l'organisation de la course ou recueillies à des fins statistiques internes. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « Informatique et libertés », les participants disposent d'un droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

Si les participants souhaitent exercer leur droit d'accès et de rectification, ils peuvent contacter Courir POUR ELLES à l'adresse suivante : dpo@courirpourelles.com.

Dès le 27 mai 2024, tout inscrit peut également demander l'anonymisation de son dossier d'inscription en écrivant à dpo@courirpourelles.com et en précisant les éléments permettant de retrouver son dossier.

REGLEMENT COURIR POUR ELLES 2024

ARTICLE 16 – CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participant(e)s, des bénévoles et des prestataires, l'organisation se réserve le droit d'annuler une ou l'ensemble des épreuves, ou de modifier les parcours avant le départ ou en cours d'événement.

Toute inscription faite sur l'un des parcours de ce format prévu sur la journée du 26 mai 2024 sera alors reportée sur le parcours équivalent du format audioguidé ou connecté (au choix), qui sera alors nécessairement reporté si besoin, sans que les participant(e)s ne puissent prétendre à un quelconque remboursement. Courir POUR ELLES est en effet une course caritative et nous avons pris l'option du non remboursement d'un changement de format pour cas de force majeure, afin que nos bénéficiaires ne subissent pas les conséquences d'une telle situation.

ARTICLE 17 – MODIFICATION ET ANNULATION D'INSCRIPTION

a. Modification

Vous avez fait une erreur lors de votre inscription sur vos coordonnées ou autres données ou vous souhaitez changer de format ou de parcours, faites un mail à l'adresse suivante : participants@courirpourelles.com en précisant vos nom, prénom, le parcours choisi et le motif de votre demande.

b. Annulation

Aucun remboursement ne pourra être fait pour quelque motif que ce soit. Avec votre accord, votre dossard pourra passer en dossard solidaire et transmis à l'un(e) de nos bénéficiaires. Le dossard solidaire est assimilé à un don et vous donne droit à une réduction fiscale de 66% du montant versé.

ARTICLE 18 – RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation, quel que soit le format choisi.

ARTICLE 19 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à l'événement Courir POUR ELLES 2024 implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque inscrit du présent règlement, quel que soit le format choisi. Les participant(e)s (ou le représentant légal pour les mineurs) reconnaissent en finalisant leur inscription avoir pris connaissance de ce dernier.

Courir POUR ELLES se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation. Le cas échéant, le(la) participant(e) accepte de recevoir une information par mail afin de l'informer des éventuelles modifications. Dans ce cas, la participation à la manifestation et le téléchargement de ses données vaudront acceptation du règlement modifié.

ANNEXE

Charte pour la protection du Grand Parc de Miribel Jonage

Privilégions le covoiturage et les transports en commun. Évitions de prendre notre voiture, seul, pour s’y rendre. Préférons le covoiturage ou les transports en commun pour nous rendre au Parc. Restez sur les voies ouvertes aux véhicules et garez-vous dans les espaces prévus.

Récupérons nos déchets. Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas. Ne laissons ni trace de notre passage, ni déchets. Ramassons et remportons nos déchets avec nous, recyclons.

Faisons attention à notre consommation d’eau et pensons à refermer le robinet pour limiter la consommation d’eau.

Ayons une alimentation saine et responsable. Consommons ce dont nous avons besoin, ne gaspillons pas.

Adoptons des pratiques écoresponsables dans le choix de nos matériaux et de nos équipements sportifs.

Restons sur les sentiers. Respectons le tracé des sentiers, restons sur les chemins pour éviter le piétinement des espèces. Ne prenons pas de raccourcis et respectons les espaces fragiles.

Laissons pousser les fleurs. Elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que chez nous. Apprenons à reconnaître la faune et la flore dans leur environnement naturel.

Gardons les chiens en laisse. Ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages ou être victimes d’accidents.

Partageons les espaces naturels. Pensons aux autres, à la sérénité de la nature. Nous ne sommes pas les seuls à fréquenter les chemins. Partageons l’espace naturel avec les autres activités sportives et restons attentifs aux autres usagers.

Rendons le sport accessible au plus grand nombre en favorisant tout ce qui rapproche les générations, l’univers des valides et des personnes en situation de handicap, les catégories sociales et les différentes cultures. Des actions spécifiques comme l’utilisation d’un système d’audioguide sont encouragées.

Favorisons l’accessibilité à des personnes défavorisées en faisant la promotion des dossards suspendus.

Encourageons une meilleure reconnaissance de la pratique féminine du sport en luttant contre toute forme de discrimination liée au genre.

Sensibilisons les pratiquants aux bons réflexes santé et sécurité en informant sur les bénéfices du sport pour une bonne hygiène de vie.

Encourageons l’association Courir POUR ELLES à poursuivre ses missions de SOUTIEN auprès des femmes atteintes de cancer et de PREVENTION contre les cancers en promouvant l’Activité Physique.